

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-YAN

## Séance du Lundi 15 Février 2016

Madame Le Maire ouvre la séance à 20H30

M. Patain Olivier est élu secrétaire de séance

### **Membres présents**

Roger Bernigaud, Campagnani Jean Philippe, Caron Jean, Grillet Bernard, Grillet Jean Pierre, Marilyne Meunier, Merle Emilie, Philippe Catherine, Ponsot Elisabeth, Thourault Madeleine, Renaud Nadège, Olivier Patain

Membres absents excusés : Yannick GUERIN qui donne pouvoir à Bernard GRILLET

Laurent DESROCHES qui donne pouvoir à Emilie MERLE

Isabelle LEMOINE qui donne pouvoir à Madeleine THOURAULT

**Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.**

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 18 janvier 2016
- Voirie : travaux d'aménagement rue Jules Ferry
- Affaires scolaires: compte rendu de commission
- Questions et informations diverses

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 18/01/2016 :**

Le compte rendu a été transmis avec l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux si des modifications sont à apporter au compte rendu et propose au conseil de passer directement à l'approbation du compte rendu.

**Le conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité.**

### **Voirie : Travaux d'aménagement rue Jules Ferry**

Mme le maire rappelle au conseil municipal que le projet de travaux de la rue Jules Ferry est en cours de réflexion avec le cabinet Ingepro Lors de la dernière rencontre, une nouvelle

proposition d'aménagement a été faite, notamment pour la zone de retournement du bus. Le projet défini sera arrêté ultérieurement. Ces travaux répondent à plusieurs objectifs :

- aménager l'espace situé entre le cabinet dentaire, la bibliothèque et le restaurant scolaire en répondant aux normes d'accessibilité (emplacement de places de parking, revêtement de voirie adapté, éclairage)
- évacuer les eaux pluviales stagnantes sur l'ensemble de la voie
- aménager de manière sécurisée les abords de l'école (cheminement piétons, stationnement et zone de retournement pour le bus)

Le budget prévisionnel de l'opération se situe à hauteur de 151.385 € HT, soit 181.662,00 TTC. Afin de mener à bien l'opération, des subventions sont à solliciter :

- la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) sur le volet aménagement et sécurisation du centre bourg à hauteur de 30 % du coût des travaux (45.415,00 €)
- les amendes de police sur le volet sécurisation des abords de l'école et stationnement du bus de ramassage scolaire pour un montant de 12.000 €
- une enveloppe parlementaire sur la globalité du projet à hauteur de 10.000 €

Soit un total de subventions possibles de 67.415,00 € et un reste à charge pour la commune de 83.970,00 €

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité sur le budget prévisionnel de l'opération et autorise Mme le maire à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation du projet.

## **Affaires scolaires : compte rendu de commission**

Mme le maire fait part au conseil municipal de la décision prise par l'association de la cantine scolaire lors de l'assemblée générale du 11 février de dissoudre l'association. Les motifs de la dissolution concernent essentiellement la responsabilité des membres face aux mesures d'hygiène, face aux réglementations en tant qu'employeurs. La dissolution a un effet immédiat. A compter du 29/02/2016, l'association n'assurera plus le service de cantine, ce qui nécessite que la municipalité reprenne la compétence à sa charge. La commission vie scolaire s'est réunie dès l'annonce de l'AG avec comme ordre du jour la dissolution de l'association afin d'anticiper la situation.

Un service de restauration scolaire étant nécessaire pour les familles, il est indispensable d'envisager une solution de remplacement. Une solution est proposée afin de répondre dans l'urgence à la prise de cette compétence. Un contact a été établi avec le service de restauration présent sur la plateforme aéronautique de St-Yan, qui peut prendre en charge l'accueil des enfants sur son site pour un montant de 5,94 € par repas. A ce coût de repas, s'ajoute la prise en charge du transport des enfants qu'il faudra transporter jusqu'au site de restauration.

La municipalité devra établir la facturation, et gérer l'accompagnement et de la surveillance des enfants ce qui nécessite d'avoir recours à un emploi complémentaire (conditions à définir).

Actuellement, le prix de revient du repas par l'association est de 4,30 € auquel s'ajoute le montant de prise en charge par la municipalité de tout ce qui concerne le bâtiment (électricité, Gaz, Eau, entretien du bâtiment, achat et entretien du matériel de restauration) soit un coût estimé de repas de 5,80 €. Le repas était facturé aux familles à 3,20 €. La différence était prise en charge par l'association grâce aux subventions reçues, et aux manifestations organisées par l'association.

Le conseil municipal délibère favorablement à :

- la prise de compétence restauration scolaire
- à un coût de 3.60 € par repas
- la facturation par émission de titres mensuels aux familles sur la base d'un repas à 3,60 € à compter du 29/02/2016
- la mise en place d'un règlement intérieur de fonctionnement proposé en réunion de conseil
- à l'embauche d'une personne en contrat aidé nécessaire au bon fonctionnement du service

La première semaine sera organisée de manière différente afin de répondre dans l'urgence. Le démarrage du fonctionnement sera effectif à compter du 07/03/2016.

## Questions et informations diverses

### 1/ Travaux local ADMR

Les entreprises ont été contactées et nous sommes en attente des devis.

### 2/ Eglise romane

La visite du site avec l'architecte des bâtiments de France ainsi qu'un personnel de la DRAC a eu lieu. L'architecture et l'intérieur de la chapelle sont particuliers et relativement rares dans la région. Il serait nécessaire d'actualiser l'étude qui avait été réalisée en 2004. Pour cela, il serait nécessaire de relancer une procédure qui peut être accompagnée par la région et l'état. Dans un premier temps, il serait nécessaire de clore les ouvertures la chapelle afin d'éviter de nouvelles dégradations. Un devis a été demandé et s'élève à 818,40 €.

### 3/ Fusion de communautés de communes

Suite à la dernière réunion de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), le projet de fusion entre la CC de Paray le Monial, la CCVAL et la CC du Charollais n'a pas fait l'objet d'oppositions ou de débats. Le préfet devrait donc entériner le projet tel que présenté pour notre secteur. Une réunion sera proposée à l'ensemble des conseillers municipaux du périmètre le 02 Avril 2016. Le lieu, les horaires et l'ordre du jour seront connus ultérieurement.

### 4/Indemnité de fonction des élus

Suite à une évolution de la loi et à compter du 01 /01/2016, les indemnités de fonction du maire sont fixées de manière automatique au taux maximum pour les communes de moins de 1000 habitants. Pour les communes de plus de 1000 habitants où le taux maximum n'est pas obligatoire, il est nécessaire de reprendre une délibération pour fixer le taux des indemnités du maire. Il est proposé de reconduire les indemnités des élus tels qu'elles étaient précédemment.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

#### 7/ Prochaines dates

Date du prochain conseil municipal : 04 Avril 2016

Date de la commission finances pour préparer le compte administratif 2015 : mardi 15 mars à 20h30

Date de la commission vie scolaire : mercredi 17 février à 20h

Date de la commission communication : mercredi 9 mars 2016 à 20h30

**Mme Le Maire clos la séance à 22h25**

Le secrétaire de séance,

Olivier PATAIN